



ALLÈGEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE 2021 / 2022

Le 13/03/2022

Par voie d'affichage, le club de _____ s'engage à appliquer l'ensemble des règles sanitaires édictées et à les faire respecter dans ses locaux. Cet engagement conditionne la participation du club aux compétitions officielles de Quilles Saint-Gall.

À partir du 14 mars, le Pass Vaccinal est suspendu. Plus aucun contrôle ne sera nécessaire pour être admis dans les quillers.

Toutefois, il est toujours aussi important que le club recevant continue de tenir à jour la fiche de présence officielle mise à disposition par la C.T. afin d'empêcher toute nouvelle contamination.

Le port du masque n'est déjà plus obligatoire depuis le 28 février dernier. Cependant, il reste primordial que tous ceux qui le souhaitent puissent continuer d'appliquer les règles de distanciation sociale déjà préconisées.

L'utilisation du gel hydro alcoolique mis à disposition par le club recevant reste disponible, tout comme la désinfection des mobiliers et de l'ensemble des locaux utilisés reste conseillée.

- Dans les aires de jeu :

- L'ensemble des boules utilisées pendant la partie doit, au moins, avoir été désinfecté avant chaque rencontre. Les joueurs conservent la possibilité d'utiliser le gel hydro alcoolique fourni.

- La classique éponge humide commune reste interdite.

- Les bacs de magnésie et pans de tissu abrasif continuent d'être condamnés. Les joueurs peuvent continuer d'apporter leur propre matériel de préparation et l'utiliser.

- Un flacon de gel hydro alcoolique doit rester disponible aux abords directs de la piste, ainsi qu'une poubelle à clapet.

Certains clubs peuvent avoir des règles sanitaires plus strictes que celles édictées ci-dessus. Dans ce cas, ce sont leurs règles qui s'appliquent et qui doivent être respectées par l'ensemble des participants.

Pour la Commission Technique
Bernard MEYER, Président.